



26 et 27 octobre 2019

date limite d'inscription 1er septembre 2019



ASACM
Rue Marcel Issartier
33700 MERIGNAC

KEN DATEN
33570 PUISSEGUIN

SAINT-EMILION PRESTIGE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PILOTE	COPILOTE	VEHICULE
Nom		
Prénom		Marque : _____
Date de naissance		
adresse		Modèle : _____
Code Postal		Type : _____
Ville		Cylindrée : _____
Code ASA		Année de fabrication : _____
n° licence FFSA		Immatriculation : _____
n° permis de conduire		
n° téléphone		Cie Assurance : _____
e-mail		

⌘ Si vous n'êtes pas détenteur d'une licence FFSA valide, voir votre Médecin Généraliste avant l'épreuve pour délivrance de licence (titre de participation à l'évènement)

ENGAGEMENT 2 PERSONNES ~ 990€ ~

⌘ Vous recevrez une confirmation par e-mail valant engagement définitif

A retourner signé et accompagné impérativement du chèque libellé : ASACM

ATTESTATION DU PROPRIETAIRE DU VEHICULE AU CAS OU CELUI-CI AURAIT ETE LOUE OU PRETE

Je soussigné(e) _____

Propriétaire du véhicule : marque _____ modèle : _____

autorise Madame Monsieur _____

à participer avec ce véhicule au SAINT EMILION PRESTIGE les 26 et 27 octobre 2019.

J'accepte le règlement et les conditions générales

Fait à :

Date :

Signature

Fait à _____ Signature

le _____



RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES

ENGAGEMENTS

La demande d'engagement au SAINT-EMILION PRESTIGE se fait par courrier : ASACM Rue Marcel Issartier 33700 Mérignac.

Les Organisateur se réservent le droit de l'accepter ou non. Les dossiers incomplets ne sont pas retenus.

Tarif de l'engagement : 990€

- L'engagement comprend :

- L'encadrement logistique.

- L'assistance technique sur le parcours et à l'étape.

- Road-book et adhésifs identifiant la voiture.

- 1 nuit en chambre double ou twin (Hôtel ***) petit-déjeuner inclus (chambre single en option).

- 2 buffets du samedi midi

- 2 dîners du samedi soir

- 2 déjeuners de gala le dimanche midi

- Produits du terroir

*pour tout repas supplémentaire merci de contacter l'Organisateur.

LOGEMENT

Un soin particulier sera porté au logement. Le logement en chambre single est possible avec supplément dans la limite des places disponibles.

CONDITIONS GENERALES

Le SAINT-EMILION PRESTIGE épreuve FFSA, se déroulera du 26 au 27 octobre 2019 au départ de Saint-Emilion. Il se disputera conformément à la législation Française pour les manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'épreuve est organisée par l'ASACM et KEN DATEN.

ASSURANCE

Conforme aux obligations légales d'assurance des manifestations sportives règlementées.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La planification du SAINT-EMILION PRESTIGE est donnée à titre indicatif et susceptible de modifications.

Samedi 26 octobre à partir de 9 h

Accueil des équipages

Vérifications administratives et techniques

Buffet de départ

Samedi 26 octobre à partir de 13 h

Départ de l'étape

Arrivée de l'étape à Saint-Emilion

Dîner à partir de 20h30

Dimanche 27 octobre à partir de 8 h

Petit déjeuner à l'hôtel

Départ de l'étape 2

Dimanche 27 octobre à partir de 12 h

Arrivée de l'étape à Saint-Emilion

Déjeuner de gala et remise des prix.

DEFINITION

Deux jours, environ 400 kilomètres de routes asphaltées, 6 zones de régularité sur route ouverte. Les participants doivent respecter le Code de la route, l'itinéraire et les moyennes décrits dans le road-book remis à chaque équipage. Une feuille de pointage devra être présentée à tous les contrôles du parcours. Un classement sera établi en fonction du respect

du temps, des distances et des éventuelles pénalités routières. Un règlement particulier est établi. Reconnaissances interdites.

VOITURES ELIGIBLES

Quatre catégories seront proposées :

- Régularité Historique (véhicules de plus de 20 ans)

- Régularité Loisir Prestige (GT de série)

- Régularité Voiture de Tourisme (Tourisme de série)

- Régularité Energies Nouvelles

Les véhicules doivent être conformes à la législation Française avec carte grise, plaques d'immatriculation, police d'assurance et contrôle technique en cours de validité et être en parfait état de fonctionnement. L'extincteur manuel (à poudre d'un minimum de 2kg) en cours de validité est obligatoire. Les ceintures de sécurité, les gilets, et le triangle sont obligatoire. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'Organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires citées ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut faire l'objet d'un refus. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait.

EQUIPAGES

Tout équipage doit être composé de 2 personnes, pilote et copilote. Le pilote devra impérativement être titulaire du permis de conduire en cours de validité. Le rallye est ouvert aux licenciés pratiquants FFSA et aux non licenciés. Dans le cas d'un non licencié, un titre de participation (TPNRRO), devra être obligatoirement délivré par la FFSA par l'intermédiaire de L'ASACM (45€ sur le site e-licence de la FFSA). Ce titre de participation peut être délivré aux mineurs à partir de 15 ans.

Conditions de délivrance du TP :

- Etre âgé de 15 ans minimum à la date de délivrance.

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

- Autorisation parentale pour mineurs.

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

*Titre valable pour une seule participation à une épreuve du calendrier FFSA en Régularité.

Ce titre de participation ne permettant à son possesseur de conduire le véhicule qu'en étant titulaire du permis de conduire.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Un contact au PC assistance joignable en permanence sera mis en place. Une équipe de mécaniciens professionnels et un véhicule assurent l'assistance technique du rallye.

SECURITE DES PARCS

Les véhicules garés dans les parcs réservés au Rallye seront gardés par une équipe de sécurité.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET PAIEMENT

La date limite d'engagement est fixée au 1^{er} septembre 2019, dans la limite des 40 places disponibles. Pour valider toute demande d'engagement, le paiement de la somme totale due est obligatoire.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des droits d'engagement doit être effectué par chèque à l'ordre de l'ASACM.

MODALITES D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Le montant versé pour l'engagement pourra être restitué à l'équipage dans les cas définis ci-après :

A) La demande d'engagement arrive après que le nombre maximum de participants ait été atteint.

B) La demande d'engagement n'est pas retenue par l'Organisateur.

C) Le participant annule sa demande d'engagement quel qu'en soit le motif au plus tard 15 jours avant la date limite d'engagement.

Pour les cas A) et B), l'intégralité de la somme sera restituée.

Dans le cas C), la somme de 500€ sera conservée par l'organisation au titre des frais de dossiers. Pour tout autre cas et échéances aucun remboursement ne pourra être demandé à l'Organisateur.

ANNONCEURS ET SUPERFICIES RESERVES A L'ORGANISATION SUR CHAQUE VOITURE

Certains emplacements sur les véhicules seront réservés à l'organisation, tels que :

Capot avant (40x25cm)

Capot/pare-chocs arrière (40x25cm)

Sur les portières Avant (52x52cm)

Chaque voiture engagée peut-être revêtue de publicité, dès lors que la/les marque(s)

apposée(s) sur le véhicule on fait l'objet d'un accord écrit de l'Organisateur.

Ne pourront être acceptées, toutes marques en concurrence avec l'Organisateur lui-même, les annonceurs partenaires et fournisseurs de l'épreuve. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire toute publicité lui paraissant contraire à l'esprit du rallye, sans avoir à se justifier. Toute demande de publicité figurant sur le véhicule devra être adressée à l'Organisateur par courrier ou e-mail au plus tard un mois avant le départ du rallye. Toute voiture se présentant au départ sans validation pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'Organisateur ne peut être tenu responsable des conséquences liées à l'apposition des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

SECURITE ET RESPONSABILITE

En prenant le départ du SAINT-EMILION PRESTIGE, chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code la route et de la sécurité d'autrui. L'Organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'épreuve ou dangereux. Dans cette hypothèse aucun dédommagement ne sera prévu. En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans le cadre de l'épreuve, l'organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas de l'infrastructure ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'épreuve, et à jour du règlement de toute prime d'assurance liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'épreuve, ou causés par la pause des adhésifs réglementaires. A noter que le rallye se déroulera officiellement du samedi 26 octobre 2019 à 13h au dimanche 27 octobre à 15h.

DROITS A L'IMAGE

En prenant le départ du SAINT-EMILION PRESTIGE, les participants autorisent l'ASACM ou tout autre partenaire/annonceur de l'épreuve à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image des pilotes et copilotes ainsi que les performances, résultats et images des voitures, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à ASACM, Rue Marcel Issartier, 33700 MERIGNAC. A noter que les coordonnées des participants pourront faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'épreuve.